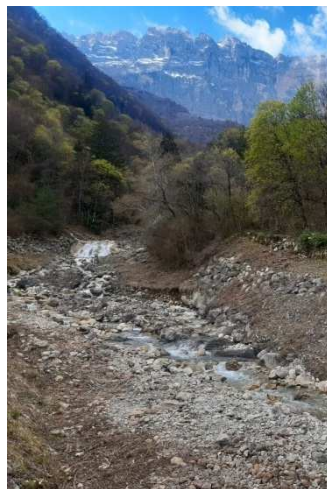




Syndicat Mixte  
des Bassins  
Hydrauliques  
de l'Isère

## MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ENTRETIEN ET DE RESTAURATION DE LA RIPISYLVE EN GRESIVAUDAN - 2024-2029

### Compte Rendu Programmation 2024



## I. CONTEXTE GENERAL

Dans le cadre du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) des affluents de l'Isère en Grésivaudan, le SYMBHI a mandaté le bureau d'étude Aquabio pour l'élaboration d'un plan de gestion et d'entretien de la végétation et d'un plan d'actions contre la dissémination des plantes invasives. L'étude a été réalisée sur la base de prospections terrains, effectuées en 2021 et 2022, permettant ainsi de définir une stratégie de gestion sur 5 ans. Le programme d'interventions vise plusieurs objectifs, les uns concernant la gestion liée au risque torrentiel, comme la réduction du risque d'embâcle en amont de secteurs urbanisés, et les autres la préservation ou la restauration des ripisylves dégradées afin d'améliorer leur fonctionnalité. En effet, la ripisylve permet une meilleure gestion des risques inondations en jouant le rôle de « zone tampon », en régulant le transport solide et les corps flottants, et en permettant la divagation du cours d'eau sans dommage hors du lit mineur. Par ailleurs, les systèmes racinaires des arbres assurent un rôle essentiel dans la stabilisation des berges, diminuant ainsi l'érosion et la mobilisation de matériaux solides. Ils jouent également un rôle épuratoire en retenant certains polluants.

Le plan de gestion pluriannuel s'étale sur 45 communes et couvre 42 cours d'eau, soit un linéaire de 90 km (Figure 1). Il cible des secteurs nécessitant une attention particulière vis-à-vis des enjeux de protection contre les crues torrentielles ou de préservation de la ripisylve. L'obtention de la déclaration d'intérêt général (DIG) permet au SYMBHI d'intervenir en complément de l'obligation d'entretien du propriétaire riverain (articles L214-15 du Code de l'Environnement et 114 du Code Rural).

Le terme d'entretien concerne des interventions réalisées manuellement ou mécaniquement, telles que des :

- Abattages d'arbres et d'arbustes ;
- Enlèvements de bois morts au sol ou dans l'eau, issus de la chute d'arbres, de dépôts de crue, ou de dépôts d'origine anthropique ;
- Fauches ou des débroussaillages de la strate herbacée ou buissonnante ;
- Enlèvements de déchets.

L'entretien n'est pas réalisé de manière uniforme sur tous les secteurs mais gradué et adapté à l'état des ripisylves et des risques.

Par ailleurs, la mise en œuvre du plan de gestion nécessite une communication auprès des riverains et des communes, ainsi qu'une campagne de marquage de la végétation. Ces 2 premières étapes sont

effectuées au printemps et à l'été, préalablement à la réalisation des interventions durant l'automne et l'hiver.

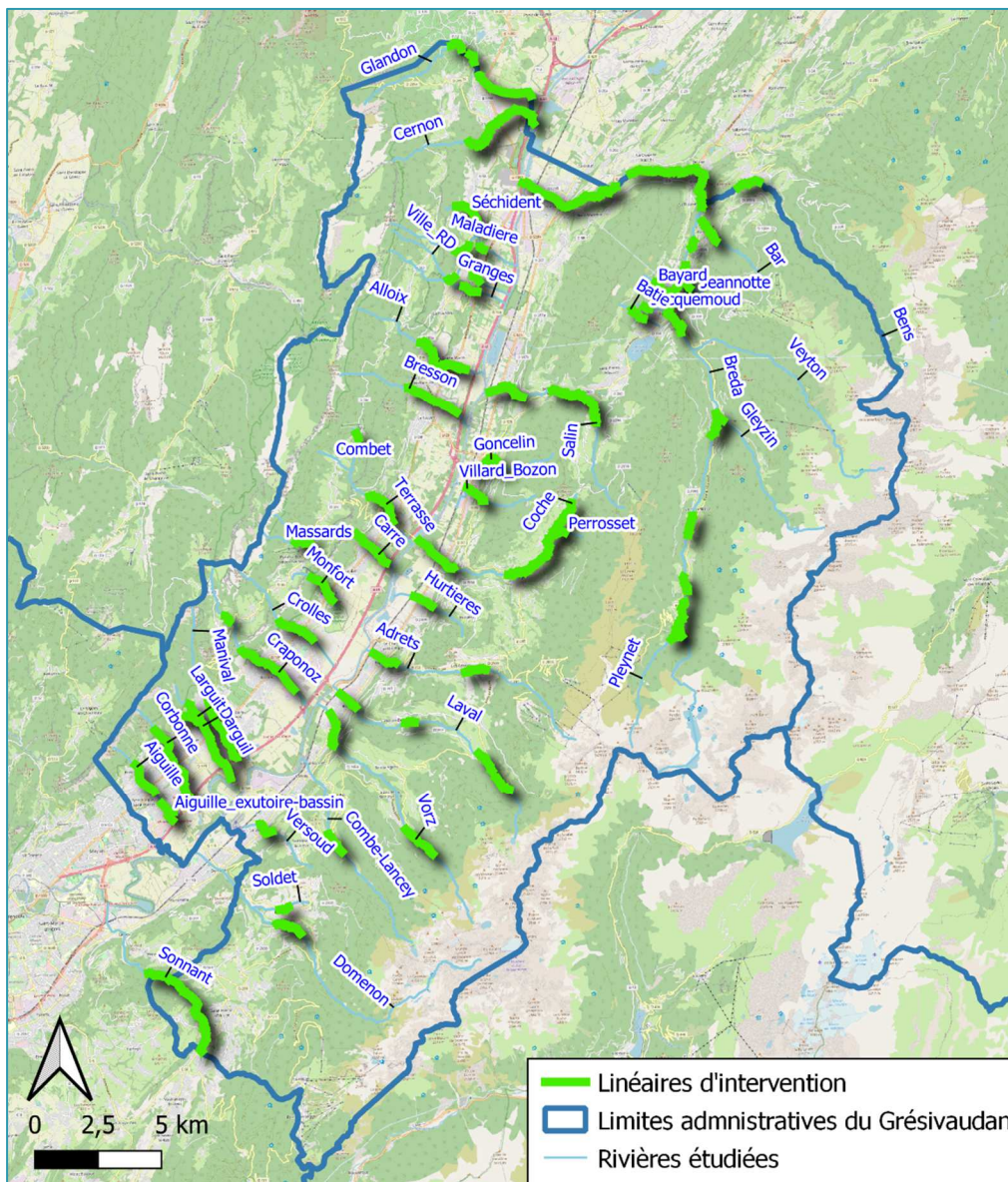


Figure 1 : Territoire et linéaires d'intervention du Plan de gestion de la végétation en Grésivaudan

## II. PROGRAMMATION 2024

Etant donné les étapes de communication, marquage et des périodes préférentielles pour les interventions, une année de mise en œuvre du plan de gestion de la végétation démarre le 1<sup>er</sup> mars de l'année N et se termine le 28 février de l'année N+1.

Afin d'expérimenter les pratiques de mise en œuvre du plan de gestion, un premier tronçon de cours d'eau sur le torrent du Corbonne a été réalisé en début d'année 2024, à la suite de la réception de l'arrêté inter-préfectoral n° 38-2023-12-08-00002 et 73-2023-1303 de la DIG en décembre 2023 et un

arrêté complémentaire portant prolongation du délai d'intervention jusqu'au 24 mars 2024 (AP n° 38-2024-03-01-00001 et n° 73-2024-0140). Cette première expérimentation marque le démarrage du plan de gestion de la végétation.

La programmation pluriannuelle du plan de gestion de la végétation différencie des interventions sur le cordon boisé (abattage, retrait de bois mort) et d'autres sur la strate herbacée (débranchage).

La planification de la première année de mise en œuvre du plan de gestion prévoyait un linéaire d'entretien du cordon boisé de 36,4 km et une surface de d'entretien de la strate herbacée de 59000 m<sup>2</sup>.

Compte-tenu du plan de charge de l'unité territoriale du Grésivaudan, une seconde priorisation a été effectuée pour définir la programmation 2024, en prenant en compte les critères suivants :

- Les linéaires en rattrapage d'entretien du cordon boisé,
- Les linéaires concernés par les obligations réglementaires des systèmes d'endiguement (SE),
- Les linéaires ayant fait l'objet de nombreuses sollicitations.

Le Tableau 1 synthétise la programmation 2024 du plan de gestion de la végétation. Les interventions concernent 10 cours d'eau répartis sur l'ensemble du territoire du Grésivaudan (Figure 2), correspondant à un linéaire de 11 km pour l'entretien du cordon boisé et 2,8 km pour l'entretien de la strate herbacée (débranchage).

Cours d'eau	Linéaire (ml)		Justificatif priorité
	Entretien ripisylve	Débranchage	
Bréda (Alleverd)	2510		Rattrapage, SE, Sollicitations
Merdaret	1430	400	SE
Bresson	2200	100	Rattrapage, Sollicitations, présence de nombreux seuils
Salin (Le Cheylas)	1510	100	SE, Sollicitations
Rif Mort (Ruiss. De la Ville)		500	Sollicitations
Corbonne	1600		Rattrapage, Sollicitations
Montfort	700	300	Rattrapage, SE, Travaux reprise seuils amont
Les Adrets		500	Sollicitations
Vorz	800	900	Rattrapage, SE
Versoud	300		Rattrapage, sollicitations
<b>TOTAL</b>	<b>11050</b>	<b>2800</b>	

Tableau 1 : Programmation 2024 du plan de gestion de la végétation sur le territoire du Grésivaudan

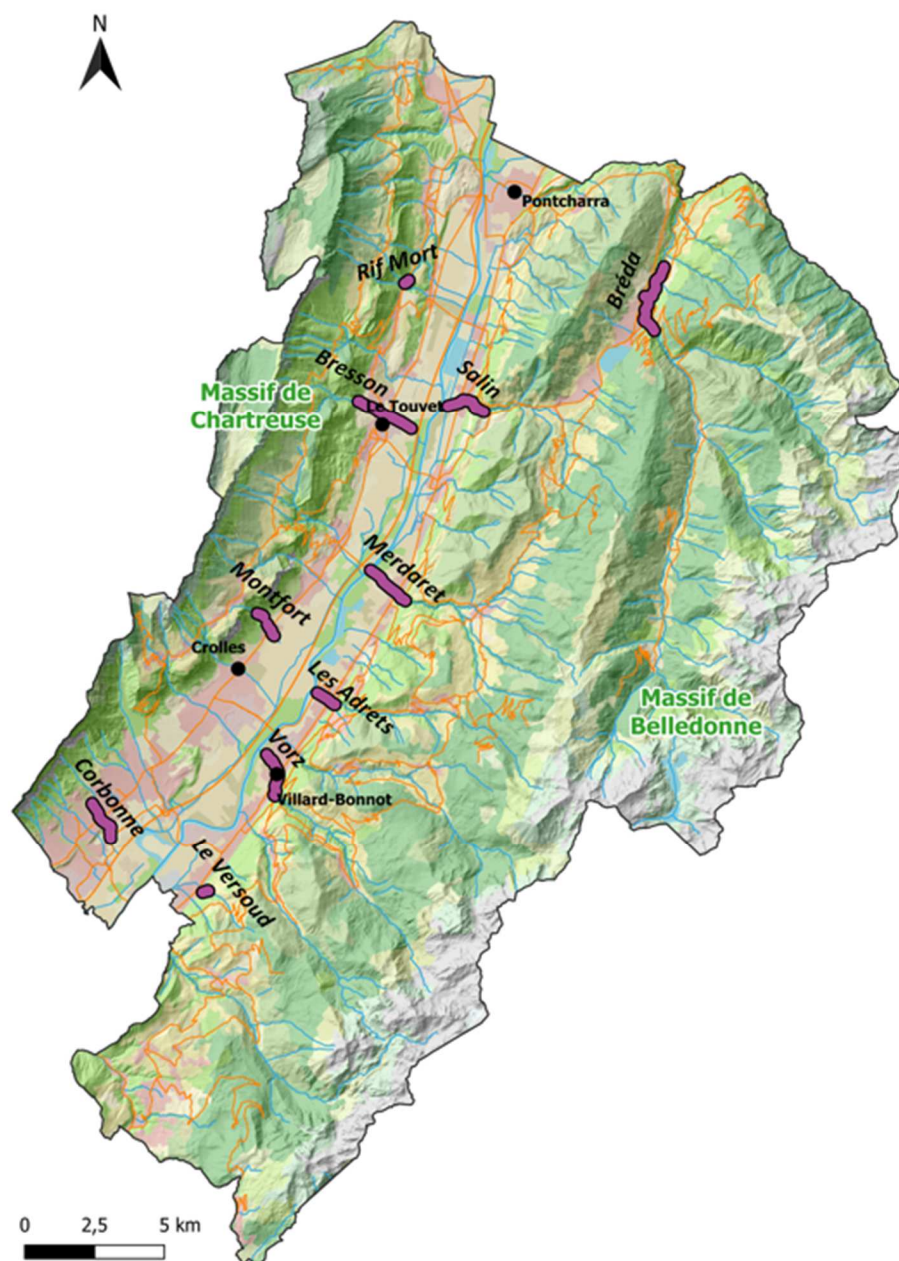


Figure 2 : Cartographie de la programmation 2024 du plan de gestion de la végétation sur le territoire du Grésivaudan

### III. COMMUNICATION

La mise en œuvre du plan de gestion de la végétation a fait l'objet de différents moyens de communication auprès des propriétaires riverains, des communes et services de l'état, autant pendant la phase de préparation que de réalisation des travaux.

- Les courriers riverains : un premier courrier a été envoyé aux riverains pour les informer de la mise en œuvre et de la campagne de marquage, puis un second pour les travaux et la gestion des bois,

- Des échanges spécifiques avec des propriétaires riverains (téléphone, rencontre) pour définir les accès au cours d'eau, les moyens d'interventions et la mise à disposition des bois,
- Des échanges avec l'OFB sur les méthodes d'interventions afin de limiter l'impact sur les milieux,
- Des échanges avec les communes (copie courriers, mails) pour les informer de l'avancée de la mise en œuvre du plan de gestion sur les cours d'eau,
- Des communiqués sur le site web du SYMBHI dans la page « Travaux en cours »,
- Des panneaux sur le terrain lors des interventions.



Figure 3 : Panneau d'information lors des campagnes de travaux

Pour compléter ce volet communication, le SYMBHI a développé cette année une webcarto, permettant de visualiser de manière dynamique, les interventions du plan de gestion de la végétation sur le territoire du Grésivaudan. Il distingue :

- Les secteurs où une intervention est réglementairement possible entre 2024 et 2031 (périmètre de la DIG),
- Les secteurs où une intervention a déjà été réalisée au cours des dernières années,
- Les secteurs où une intervention est prévue dans l'année à venir.

Cet outil, simple de compréhension et d'utilisation, sera diffusé dans un premier temps aux communes afin qu'elles puissent répondre aux sollicitations des riverains sur la végétation.

[https://webcarto.symbhi.fr/lizmap/index.php/view/map?repository=projetspublies&project=suivi\\_pg\\_gresivaudan](https://webcarto.symbhi.fr/lizmap/index.php/view/map?repository=projetspublies&project=suivi_pg_gresivaudan)

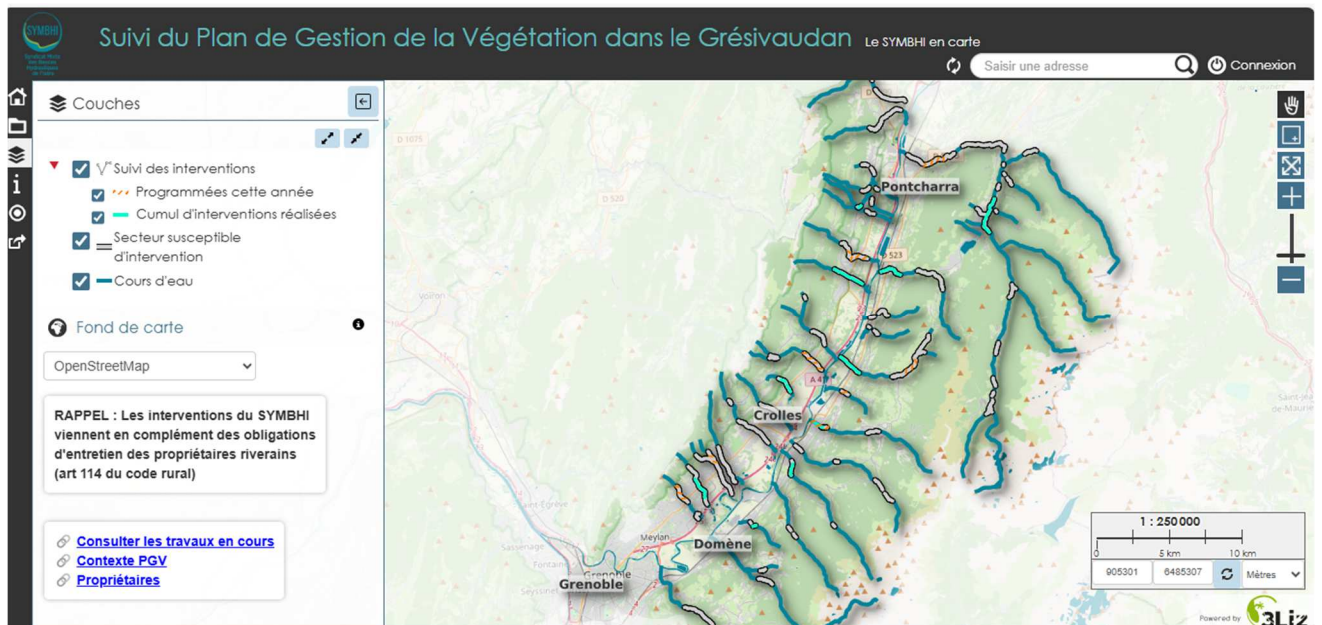


Figure 4 : Webcarto des interventions du plan de gestion de la végétation

#### IV. MARQUAGE ET PREPARATION DES INTERVENTIONS

La campagne de marquage de la végétation a été réalisée entre mai et septembre. La météo du printemps/été 2024 et la fonte tardive de la neige en altitude n'ont pas permis un réel étiage des cours d'eau.



Figure 5 : Campagne de marquage de la végétation

Malgré des niveaux d'eau ne facilitant pas toujours les marquages (Figure 5), les arbres sélectionnés ou les tiges des cèpes à réfuter ont été identifiés à la bombe. Les débuts / fins de zone à débroussailler ont été marqués au sol. Les données ont été saisies sous QField afin d'établir une cartographie et d'extraire des bons de commande. Ces cartographies (Figure 6) ne sont pas exhaustives mais donnent une indication sur le travail à réaliser sur un tronçon donné. En effet, un symbole peut représenter plusieurs individus.

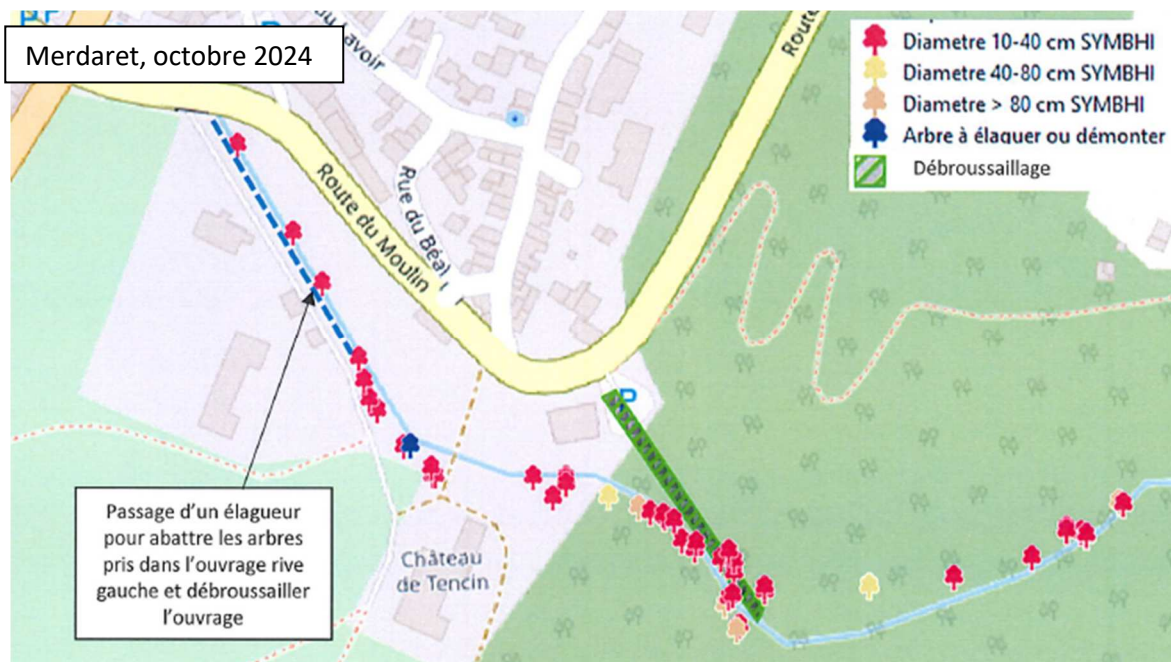


Figure 6 : Cartographie des données de marquage de la végétation sur un secteur du torrent du Merdaret

## V. CAMPAGNE TRAVAUX

Les travaux programmés pour cette première année d'intervention ont été menés à leur terme. Le détail des linéaires de ripisylve entretenus et des zones débroussaillées est mentionné dans le Tableau 1.

Conformément aux différents arrêtés préfectoraux, les travaux ont été réalisés durant les périodes autorisées : pour le torrent du Corbonne entre le 4 et le 19 mars 2024, puis entre fin août et début février pour les 9 autres cours d'eau.

Par ailleurs, étant donné qu'il n'y a pas eu d'entretien des cours d'eau depuis longtemps, toutes les premières interventions sur la ripisylve peuvent être considérées comme étant du rattrapage.

Les illustrations suivantes montrent un aperçu non exhaustif des différents travaux réalisés lors de la campagne 2024.

Les interventions ont parfois nécessité des engins forestiers pour sortir les bois des cours d'eau. Dans les secteurs difficiles d'accès, les bois ont été débités afin d'être déplacés manuellement sur les hauts de berge. D'autres bois, découpés en 50-60 cm de long, ont été laissés dans le lit du cours d'eau, leur permettant ainsi d'être remobilisés, tout en limitant les risques d'embâcle. La Figure 7 illustre ce sujet et montre les différents moyens utilisés lors de l'intervention sur le torrent du Corbonne.





Figure 7 : Intervention sur le torrent du Corbonne

Etant donné que les marquages sont réalisés pendant la période végétative et les travaux, en période de repos (hors feuilles), les photos avant/après ne sont pas réellement représentatives de l'impact des interventions. Par ailleurs, lors du marquage, la végétation est parfois tellement dense, qu'il est difficile de prendre une vue d'ensemble du cours d'eau. Le ruisseau du Versoud en amont de la commune est étroit, la Figure 8 montre la végétation après intervention.



Figure 8 : Intervention sur le torrent du Versoud

La Figure 9 illustre les interventions de débroussaillage réalisées au niveau d'ouvrages de type plage de dépôt ou systèmes d'endiguement et de certains linéaires de cours d'eau. Le débroussaillage peut être sélectif sur certains secteurs afin de laisser le développement d'essences de type arbustive.



Figure 9 : Interventions de débroussaillage sur les torrents du Rif Mort, du Vorz, des Adrets, du Bresson et de la Fourchette

La Figure 10 montre la mise en place de la signalétique pendant les travaux sur le torrent du Salin et l'intensité d'intervention par tronçon. En effet, il est parfois nécessaire d'abattre plusieurs arbres sur une berge permettant ainsi la régénération et la diversification en termes de taille et d'âge de la ripisylve, tout en laissant une continuité écologique sur la berge opposée.



Figure 10 : Intervention sur le torrent du Salin

La Figure 11 présente des arbres affouillés ou fortement penchés qui ont été abattus sur les torrents du Bréda, en amont d'Allevard et du Vorz en amont de Villard-bonnot.



Figure 11 : Interventions sur les torrents du Bréda et du Vorz

La Figure 12 montre l'intervention sur un secteur en rattrapage du torrent de Montfort, en amont de la gare du funiculaire. Ces travaux d'entretien de la végétation permettent également une meilleure approche des 5 seuils en cours de réfection (travaux prévus en 2025).



Figure 12 : Intervention sur le torrent du Montfort

La Figure 13 montre un rattrapage d'entretien de la ripisylve au droit d'un système d'endiguement (intervention sur le torrent du Merdaret).



Figure 13 : Intervention sur le torrent du Merdaret

## VI. PROGRAMMATION 2025

La programmation du plan de gestion de la végétation en 2025 est dans la continuité des réalisations de 2024. L'objectif principal est de poursuivre les interventions sur le cordon boisé, et notamment sur les secteurs en rattrapage d'entretien. Les interventions de débroussaillage entrent dans l'entretien courant. Les critères suivants ont été pris en considération pour finaliser la priorisation :

- Besoin vis-à-vis de la gestion des ouvrages sous gestion SYMBHI,
- Opportunité vis-à-vis des schémas d'aménagement sur le territoire : travaux à court terme,
- Actions sur tout le territoire du Grésivaudan : cours d'eau sans schéma d'aménagement,
- Réponse à des sollicitations,
- Présence d'enjeux.

Le Tableau 2 synthétise la programmation 2025 du plan de gestion de la végétation. Les interventions concernent 8 cours d'eau répartis sur l'ensemble du territoire du Grésivaudan (Figure 14), correspondant à un linéaire de 9,4 km.

Cours d'eau	Communes	Linéaire (km)	Justificatif priorité
Bréda	Pontcharra	1.6	Enjeux
Alloix	Ste Marie d'Alloix St Vincent de Mercuze	1.9	Sans schéma, sollicitations
Coche	Theys	1.2	Ouvrage, sans schéma
Aiguille	Biviers Montbonnot-St-Martin	1.4	Travaux schéma
Larguit	St Ismier	0.9	Sollicitations
Le Carré	Lumbin La Terrasse	1.7	Sans schéma
Hurtières	La pierre	0.3	Sans schéma
Les Adrets	Froges Champs pré Froges	0.4	Enjeux
<b>TOTAL</b>		<b>9.4</b>	

Tableau 2 : Programmation 2025 du plan de gestion de la végétation sur le territoire du Grésivaudan

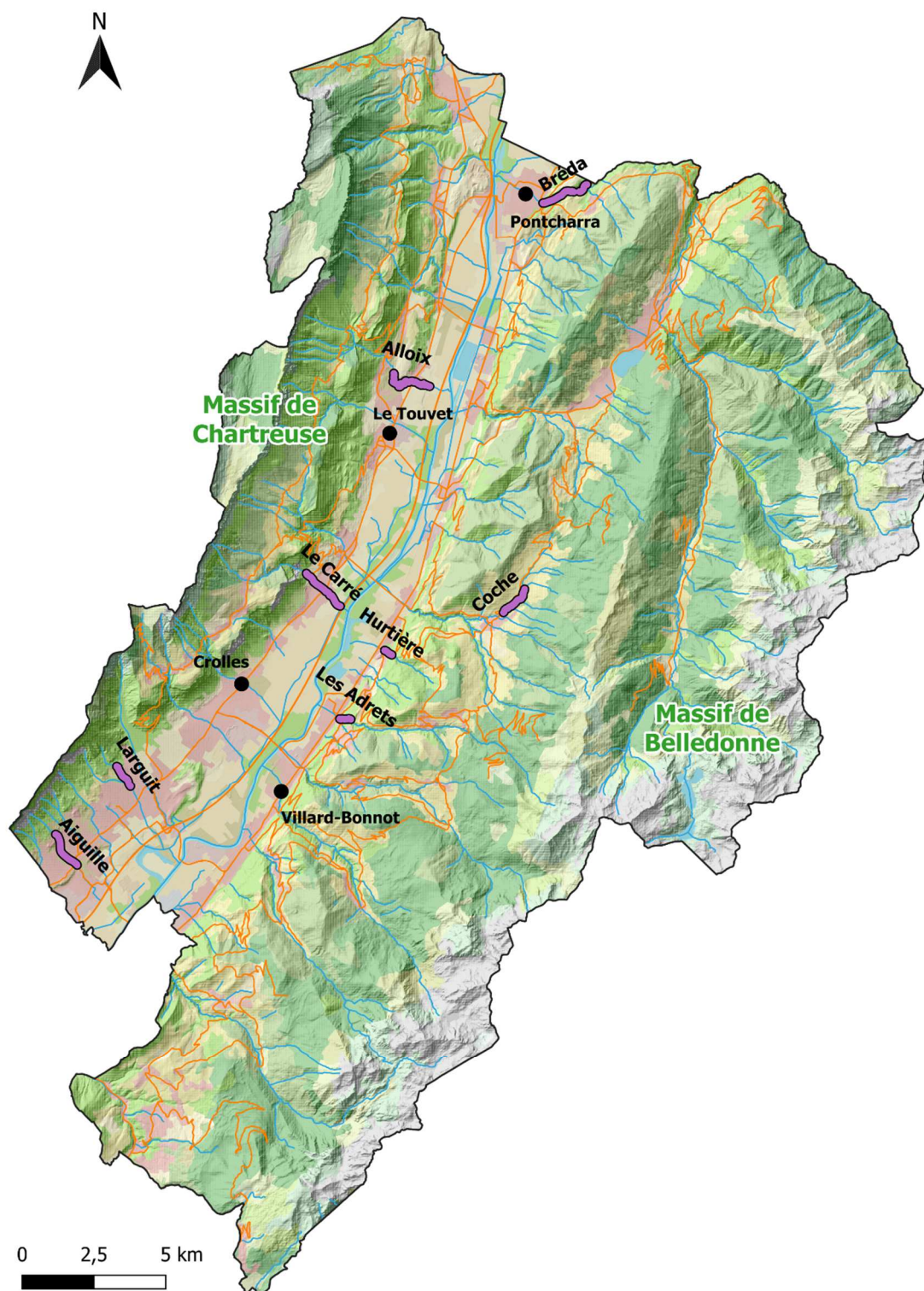


Figure 14 : Cartographie de la programmation 2025 du plan de gestion de la végétation sur le territoire du Grésivaudan